

AGFMQ INFO\$



Association des gestionnaires
financiers municipaux
du Québec

Volume 12 • Numéro 2
Le 31 mars 2016

L'AGFMQ en campagne de séduction!

Pour ses 25 ans, l'AGFMQ s'offre un vent de fraîcheur pour dynamiser son membership ! En effet, nous avons travaillé de concert avec le Groupe King Communications pour mettre au point une stratégie de marketing visant à augmenter notre visibilité auprès de notre clientèle cible. Dans un premier temps, nous avons modernisé l'ensemble de nos outils de communication en adoptant une nouvelle image corporative. Parallèlement, une approche de recrutement a été lancée auprès de 700 municipalités au Québec. Pour inciter les nouveaux membres à se joindre à l'AGFMQ, ceux-ci bénéficieront d'un rabais pour participer au colloque 2016. **Passez le mot !**

Gilles Chamberland
Coordonnateur - membership

Colloque 2016

Réservez dès maintenant votre disponibilité à l'agenda pour le colloque 2016!

Du 13 au 16 septembre à l'Estérel Resort, on veut s'y retrouver !

Prochaine formation : la comptabilisation des transactions liées aux activités d'investissement

C'est le 19 mai prochain qu'aura lieu une journée de formation de l'Association au Manoir Rouville-Campbell à Mont-Saint-Hilaire.

Cette formation concernera la comptabilisation de toutes les transactions liées aux activités d'investissements, tant pour les sources de revenus que les dépenses. **Cette journée sera animée par Mme Dominique Collin FCPA, FCA. Fréquemment amenée à conseiller d'autres professionnels, Mme Collin est considérée comme une référence dans le domaine municipal.**

Pour connaître le détail du contenu de cette journée de formation, surveillez vos courriels et le site web : www.agfmq.com

Nathalie Guérin, CPA, CA, MBA
Coordonnatrice des formations

Merci à notre commanditaire partenaire !



Mesure d'allègement fiscal et fonds réservés: liens du Mamot

À l'intérieur de l'AGMQ-INFO\$ du mois de février dernier, nous vous avons entretenu sur le nouveau traitement comptable concernant les frais reportés ainsi que de la possibilité de faire appel à une mesure d'allègement fiscal relative au frais reportés.

Vous trouverez, ci-dessous, l'hyperlien permettant d'accéder à une note d'information expliquant les mesures d'allègement proposées :

http://www.mamot.gouv.qc.ca/pub/finances_indicateurs_fiscalite/information_financiere/presentation_information_financiere/Note_mesures_allegement.pdf

Enfin, le MAMOT a effectué une analyse de la comptabilisation des revenus actuellement constatés et affectés dans des fonds réservés et aux réserves financières. Suite à cette analyse, il en résulte que certains fonds ne doivent pas se retrouver au niveau de l'excédent (déficit) accumulé, mais bien au niveau des revenus reportés. Le lien, ci-après, explique en détail la justification des modifications comptables à effectuer au cours de l'année 2015 s'il n'est pas trop tard ou au plus tard, au cours de l'année 2016.

http://www.mamot.gouv.qc.ca/pub/finances_indicateurs_fiscalite/information_financiere/presentation_information_financiere/revenus_fonds_reporte.pdf

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter un *joyeux printemps* suite au dépôt de vos états financiers...

André Côté, CPA, CA

Représentant au Groupe de travail sur le Manuel de la présentation financière municipale

Comité consultatif des finances municipales (CCFM)

La dernière rencontre du CCFM a eu lieu le 26 février dernier. Nous avons alors reçu plusieurs mises à jour et avons pu nous exprimer sur plusieurs dossiers sur lesquels le Ministère travaille actuellement.

Principalement, notons que les recommandations du rapport Perrault pourraient avoir des impacts importants sur nos activités. En effet, le dossier des diverses redditions de compte occupe l'avant-plan des travaux du ministère. En relation avec tous les ministères demandant des informations au milieu municipal, une analyse approfondie des diverses demandes faites dans le domaine municipal est effectuée afin d'établir les besoins, d'éliminer la redondance des demandes et de trouver le meilleur véhicule pour les transmettre. Le rapport financier comme point de tombée des données est présentement une option analysée.

La consultation concernant la bonification du profil financier en vue d'intégrer le rapport des indicateurs de gestion est toujours en cours. Le profil financier étant un outil présentant des informations fiables et comparables puisqu'il repose sur des données vérifiées.

Plusieurs éléments du projet de loi 83, s'il est adopté, viendront affecter le travail des gestionnaires financiers. Le projet de loi est présentement au stade des consultations. Principalement, il ne serait plus requis de déposer le rapport des prévisions budgétaires au MAMOT. Ce dernier prévoit toutefois conserver un modèle de présentation sur son site Internet afin d'aider les municipalités dans leur présentation à leur Conseil municipal. Certaines informations actuellement transmises dans le rapport des prévisions budgétaires seront quand même requises notamment, le rapport des taux de taxation.

Le projet de loi prévoit aussi l'obligation de créer un comité de vérification pour toutes les villes de 100 000 habitants et plus. Il instaure, dans les municipalités de 20 000 habitants ou plus, des règles de financement public aux partis ou candidats indépendants autorisés.

Il étend également à ces municipalités l'obligation de prévoir un crédit pour le versement d'une allocation destinée au remboursement des dépenses faites pour l'administration courante de tout parti autorisé et augmente le montant minimal de ce crédit. Afin de refléter les changements à venir, le MAMOT prévoit réviser la plateforme SESAMM au cours de la prochaine année de manière à la rendre plus conviviale, et de mieux répondre aux nouveaux besoins.

Le MAMOT nous rappelle que les taux de compensation pour les immeubles gouvernementaux sont maintenant modifiés pour inclure la bonification.

Finalement, aucun développement n'est apparu en ce qui concerne la comptabilisation des paiements de transfert, et ce, malgré le fait que certains bureaux de comptable ont modifié leur opinion pour préconiser la comptabilisation d'un compte à recevoir.

La prochaine réunion du comité est prévue le 20 juin 2016. Entre temps, si vous avez des questions ou des commentaires à propos des sujets traités, n'hésitez pas à nous en faire part : agfmq@agfmq.com.

Sylvie Monette, CPA, CA
Représentante au CCFM

Taxe municipale pour le 9-1-1

Pour votre information, le MAMOT a publié le 10 mars dernier le communiqué suivant :

Le Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 a été publié à la [Gazette officielle du Québec](#) du 9 mars 2016. Il prévoit que la taxe sera augmentée de 0,40 \$ à 0,46 \$ par mois à compter du 1^{er} août 2016, donnant ainsi suite à un engagement du gouvernement pris dans le cadre de l'Accord de partenariat 2016-2019 avec les municipalités. Le Règlement est en vigueur depuis le 24 mars 2016. Les municipalités auront jusqu'au 20 mai 2016 pour adopter et transmettre au ministre un règlement décrétant les modifications nécessaires pour rendre leur règlement conforme à celui du gouvernement.

Budget provincial 2016-2017

Lors du dépôt de son budget pour l'exercice financier 2016-2017, le gouvernement du Québec a annoncé certaines modifications à la Loi concernant les droits sur mutations immobilières qui s'appliquent aux transferts effectués après le 17 mars 2016. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre connaissance des pages A81 et suivantes du document suivant : <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2016-2017/fr/documents/RenseignementsAdd.pdf>

Des changements sont également annoncés concernant le Programme de crédit de taxes foncières agricoles, changements qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017 (voir les pages A107 et suivantes).

Si vous avez des questions à ce sujet, nous vous invitons à les transmettre à l'Association (agfmq@agfmq.com) qui assurera un suivi auprès du ministère.

Jean Mignault, CPA, CA